



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2025

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29

Présents : 20

Représentés : 7

N°2025-071	Accompagnement par la Région pour des diagnostics énergétiques simplifiés et pour un schéma directeur immobilier	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 29 OCT. 2025 Publication sur le site internet municipal le : 30 OCT. 2025
------------	--	--

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux octobre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le seize octobre deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, V. PELLISSIER, A. RUBIOLO, M. CUTILLO, C. FREMY, J.M. ARNAUD, J. GERARD, G. BESSE, S. ROCHEZ.

ABSENTS EXCUSES : Y. FALCHI représenté par L. MAURIZIO, D. PETIT représenté par M. CATELIN, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, M. RIBES représenté par V. PELLISSIER, P. BUISSON BAUMELOU représenté par A. RUBIOLO, C. MARTIN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par S. ROCHEZ.

ABSENT : M.L. VOLAND.

Secrétaire de séance : G. SORBA

Par délibération en date du 16 décembre 2022, la Région Sud adoptait son « Plan sobriété » prévoyant notamment un marché d'accompagnement des collectivités régionales rurales de plus de 1.500 habitants, destiné à les aider à élaborer leur stratégie de sobriété de leur parc bâti et de leurs équipements de gestion urbaine.

Cet accompagnement, qui sera réalisé par des prestataires spécialisés et payés par la Région SUD, prend la forme :

- de diagnostics thermiques simplifiés pour tous les bâtiments pour lesquels la pertinence est démontrée,
- et d'un Schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE)

L'objectif est de réaliser un Plan global d'actions hiérarchisées pour déployer les objectifs de sobriété dans la gestion du patrimoine public régional.

Il comprend 5 missions :

- Une mission préliminaire de cadrage pour élaborer une synthèse des enjeux et aspects réglementaires ;
- Une mission « Connaitre » pour repérer, recenser et répertorier, mettre à jour les éléments de connaissance bâti et non bâti qui constituent le patrimoine ;
- Une mission « Comprendre » pour caractériser l'offre fonctionnelle et les besoins des usagers et de la collectivité, rechercher et proposer des optimisations ;
- Une mission « Agir » pour proposer un programme d'actions avec une double lecture : rentabilité / difficulté de mise en œuvre. Par action, construire une « fiche action » indiquant les objectifs à atteindre, les principaux éléments méthodologiques, les préalables, l'action dans le temps, un budget prévisionnel ainsi qu'un plan de financement ;
- Une mission de capitalisation pour élaborer des fiches méthodologiques reprenant les étapes de la démarche, identifier les points de blocage, les difficultés et les solutions à apporter, produire des références (les gains réalisés selon les actions menées) à l'échelle régionale.

La Région nous propose ainsi :

- d'identifier toutes les actions simples qui nous permettront de réaliser des économies d'énergie, avec observation de toutes les consommations (eau, fluides, énergie...) ;
- de peser l'impact de nos différents bâtiments et de chercher les pistes d'optimisation ;
- de calculer et rechercher des économies ;
- de proposer un programme d'investissement hiérarchisé en fonction de leur rentabilité, et de leur facilité de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De solliciter la Région SUD pour l'accompagnement stratégique énergétique présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable, Madame l'adjointe à l'environnement et au développement solidaire, à signer la convention qui sera proposée par la Région Sud et tout document y afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Guillaume SORBA




le Maire
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

Imprimer Imprimer l'acte avec le tampon AR Envoyer

2025-071

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-29T15-08-45.01 (MI264912918)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20251022-2025-071-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Accompagnement par la Région pour des diagnostics énergétiques simplifiés et pour un schéma directeur immobilier

Date de décision : 22/10/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-071 Accompagnement par la Région pour des diagnostics énergétiques simplifiés.PDF](#) Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé

Date 29/10/25 à 15:08

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

Transmis

Date 29/10/25 à 15:08

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

Accusé de réception

Date 29/10/25 à 15:14